

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES
(Deuxième lecture) - (n° 3303)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 439

présenté par
M. Flajolet

ARTICLE 26

Dans l'alinéa 30 de cet article, après les mots : « d'eau », insérer le mot :
« potable ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.